



# Le Vieux-Marché

N ° 2 5

D É C E M B R E 2 0 1 7

## Le mot du Maire

### *SÉCURITÉ SOCIALE EN DANGER*

Une question mérite d'être posée assez brutalement : les Français ont-ils vraiment conscience de ce qui vient de se passer à l'Assemblée nationale ?

Avec l'adoption en première lecture du budget de la Sécurité sociale, savent-ils ce qui les attend et ce qui, à terme, pourrait jeter à bas la protection sociale à la française, dont les fondements universels plongent loin leurs origines dans l'histoire des luttes populaires nationales ?

Ont-ils la moindre idée de ce qu'ils risquent de perdre en se laissant déposséder de ce formidable projet de société, qui, selon l'ouvrier communiste devenu ministre Ambroise Croizat, devait « mettre fin à l'obsession de la misère » et voulait que « chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins » ?

Pour parvenir à anéantir ce conquis de civilisation jalosé dans le monde, Le Président Macron et son gouvernement viennent d'enfoncer l'un des fondements essentiels de notre solidarité : les cotisations sociales. Depuis soixante-dix ans, un continuum de plans de casse n'a cessé de mettre à mal cette pierre angulaire de notre pacte social, qui s'adosse à un principe général consistant à ce que les prestations de Sécurité sociale bénéficient à toutes et tous, sans distinction de revenus, puisque ses recettes sont précisément assises sur des cotisations calculées sur les revenus.

Si la destruction affichée de la cotisation sociale n'est pas récente, elle est aujourd'hui frontale. Le rêve du patronat est devenu une arme de gouvernement. Il importe de rappeler la quadruple peine qu'elle impose aux bénéficiaires.

Elle est tout d'abord une amputation directe du salaire dont la cotisation est partie intégrante. C'est un « salaire socialisé », fondé sur les richesses créées dans l'entreprise. La seule création de richesses qui va directement du cotisant vers le bien-être des gens sans passer par la poche des actionnaires. Si le salaire net c'est pour le quotidien du mois, le salaire brut c'est pour la vie.

La deuxième peine réside dans la destination même de cette « économie » patronale. Elle n'ira ni vers l'emploi, ni vers l'investissement, mais servira à augmenter les marges patronales et à nourrir les actionnaires.

À cette atteinte aux salaires, s'ajoute la troisième peine : la hausse de la CSG qui alourdit la feuille d'impôt, fiscalise et étatisé un peu plus encore la Sécurité sociale.

La quatrième peine est encore plus lourde. Par la fin du principe de solidarité, la mort de la cotisation sociale n'est rien d'autre que celle de la Sécu. Une coquille vide livrée au privé, aux assurances santé inégalitaires et coûteuses. La fin du droit de vivre dignement.

Faudra-t-il attendre que les riches soient soignés comme les pauvres pour que cela change.....

#### SOMMAIRE :

Le mot du maire	1
Lotissements rue de Birla et Kompagnon Dall	2
Hent Tanguy Prigent	2
Informations administratives	3
Reconstitution du bocage	4
Labellisation 'Sites et Rivières Sauvages »	4
Le cirque s'invite à l'école	5
Exposition « Angela Duval » en projet	5
L'entente de Beg ar C'hra	6
Comité de jumelage	7
Pôle Image Rural	7
Appel aux Vieux-Marchois	7
Association SAMIHSAN	8
Les Sapeurs Pompiers recrutent	8

Malgré ou plutôt du fait de toutes ces tempêtes sociales et économiques nous nous devons à l'échelle locale de préserver la solidarité et la convivialité.

**L'année 2018 approche à grand pas, le conseil municipal et moi-même vous convions à la cérémonie des vœux le samedi 13 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes.**

Dans cette attente, nous vous souhaitons un joyeux Noël et une très bonne année.

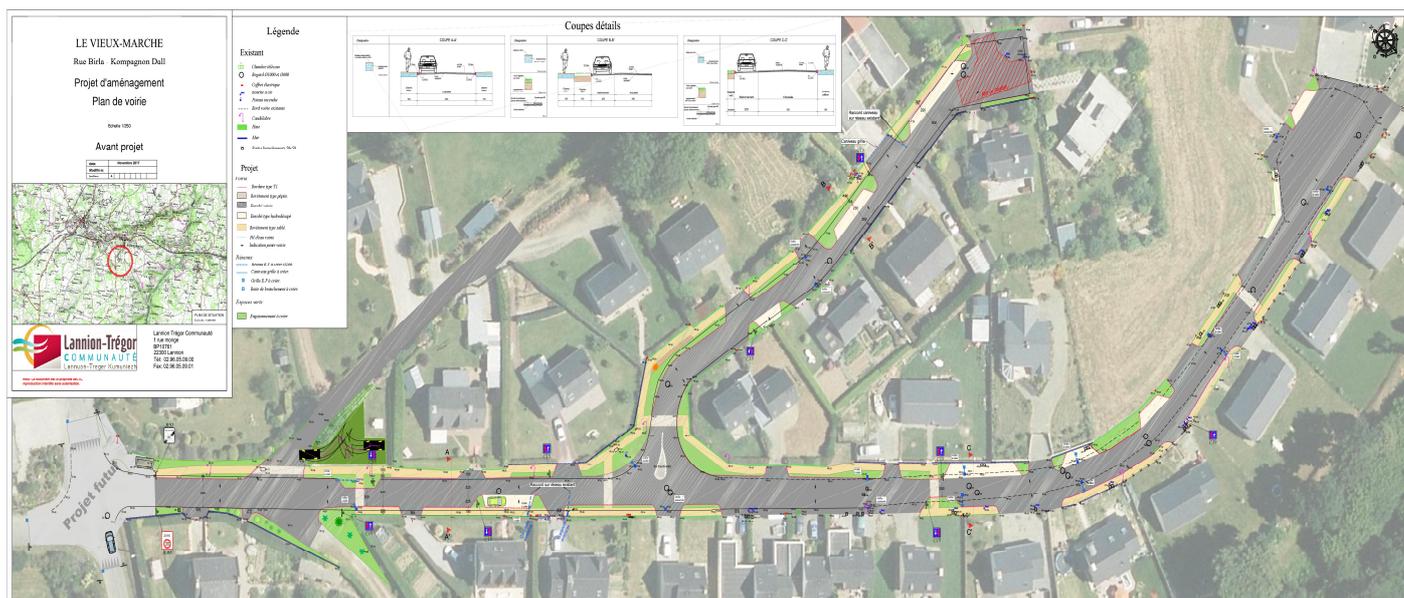
*Nedeleq laouen ha bloavezh mat*

## Lotissements rue de Birla et Kompagnon Dall

### *Bientôt les travaux d'aménagements définitifs !*

Mis en attente depuis plusieurs années pour prendre en compte les constructions d'habitations sur les derniers lots, les travaux de finition du lotissement (dans son intégralité) devraient être lancés au premier trimestre 2018.

Au programme, cheminements piétonniers sécurisés, places de parking, aménagements pour la réduction de la vitesse, le tout en améliorant l'esthétique et l'environnement des résidents. Les mêmes habitants profiteront également dans quelques mois du réaménagement de la RD 132 entre le bourg et le Justisou, avec les mêmes objectifs : sécurité et amélioration du cadre de vie.



Pour plus de lisibilité nous vous invitons à consulter le plan sur le site internet de la commune ([commune-levieuxmarche.com](http://commune-levieuxmarche.com)) ou de venir en mairie consulter le maire.

## Hent Tanguy Prigent : une entrée de bourg sécurisée



L'une des actions importantes prévue durant ce mandat, vient de s'achever : la seconde tranche de travaux de réaménagement de la RD32 entre Plouaret et Le Vieux-Marché. Les usagers, automobilistes, cyclistes et piétons, peuvent désormais emprunter en toute sécurité cet axe important qui relie les deux communes. L'aménagement a également permis une revalorisation paysagère non négligeable avec l'enfouissement des réseaux (souvenez-vous de tous les câbles électriques et téléphoniques présents auparavant) et l'embellissement des bas côtés par la plantation de vivaces et l'engazonnement de certains espaces. C'est une belle mise en valeur de cette entrée importante de la commune qui permet d'améliorer le confort et la sécurité des habitants !

# Informations administratives

## Le Pacte Civil de Solidarité

Le PACS (Pacte Civil de Solidarité) est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune, sans distinction de nationalité. Tous les PACS font l'objet d'une mention en marge de l'acte de naissance de chacun des partenaires.

Depuis 2011, il peut être enregistré chez un notaire et depuis la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 le législateur a également transféré cette compétence aux Officiers d'Etat Civil.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les PACS peuvent donc être enregistrés, modifiés et dissous en mairie.

L'officier d'Etat Civil compétent pour enregistrer le PACS est celui de la commune dans laquelle les partenaires déclarent fixer leur résidence commune.

Les dossiers et renseignements sont à retirer en mairie, et l'enregistrement du PACS se fera uniquement en présence d'un Officier d'Etat Civil.



## Changement de Prénom



La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 par son article 56 dé-judicialise la procédure de « changement de prénom ». Celle-ci doit désormais être effectuée auprès de l'officier d'Etat Civil du domicile de la personne concernée ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle, la demande est remise par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est requis. La décision de changement de prénom est inscrite sur le registre de l'état civil de l'année encours.

L'Officier d'Etat Civil devra apprécier la demande de changement de prénom au regard du seul intérêt légitime. Cette appréciation sera effectuée en fonction des circonstances particulières de chaque demande.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 02.96.38.91.13

## Abattement de la Taxe d'Habitation

Par délibération en date du 13/09/2017 la commune a instauré un abattement spécial à la base sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées et invalides. Le taux fixé est de 15 %. La demande est à effectuer avant le 31/12/2017 au centre des impôts de Lannion.

## Taxe de séjour

La taxe de séjour, qui devient intercommunale à compter du 1er janvier 2018, est réglée directement aux hébergeurs par les vacanciers séjournant sur le territoire. Cette taxe intercommunale est utilisée en totalité pour le développement touristique de notre territoire et notamment pour le financement des activités de l'Office de Tourisme Communautaire. Elle est due par personne et par nuit.

Si vous êtes hébergeur touristique, tous les 4 mois, vous devez déclarer le nombre de nuitées effectuées dans votre établissement. La déclaration doit se faire, néanmoins, en mairie. Pour toute information ou conseil, vous pouvez contacter le gestionnaire de cette taxe aux coordonnées suivantes :

[taxedesejour@lannion-tregor.com](mailto:taxedesejour@lannion-tregor.com)

<https://taxedesejour.lannion-tregor.com/>

## La CAF : aides aux familles

Toutes les informations sur les sites [caf.fr](http://caf.fr) et [monenfant.fr](http://monenfant.fr)



## Reconstitution du bocage



**Plantez des haies bocagères gratuitement avec « Breizh Bocage » !**

L'objectif du dispositif « Breizh Bocage » est de renforcer le maillage bocager en Bretagne par le soutien aux travaux de replantation et l'amélioration des fonctionnalités des haies.

Celles-ci contribuent à protéger les sols contre l'érosion, à prévenir les inondations, à protéger les cultures et les troupeaux des excès climatiques, à améliorer la biodiversité et à stocker le carbone. Les haies apportent également une valeur paysagère et contribuent à l'identité culturelle.

Le Bassin Versant « Vallée du Léguer » anime ce dispositif et permet la reconstitution de plusieurs kilomètres de haies bocagères et talus chaque année.

Vous pouvez bénéficier d'un financement à 100% de ce type de travaux, si votre projet :

- Fait plus de 50 mètres,
- Se situe en limite d'une parcelle agricole.

En effet, ces travaux sont financés par l'Union Européenne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau. La part restante est prise en charge par le Bassin Versant « Vallée du Léguer ».

Pour plus de renseignements, et si vous êtes intéressés, **contactez Mélanie Biet au 02 96 05 09 25**



L'Europe s'engage en Bretagne



Côtes d'Armor  
le Département



Agence de l'eau  
Côte de Bretagne

## Le Léguer labellisé « Site Rivières Sauvages »



Le 20 octobre dernier, Le Léguer amont et son affluent le Guic, devenaient les premières rivières de Bretagne (et 12<sup>e</sup> en France) labellisées

« Site Rivières Sauvages » !

Une vraie fierté pour les habitants de la Vallée et notamment les Vieux-Marchois, car le tronçon concerné s'étend depuis la source du Léguer jusqu'à Vieux-Marché/Trégrom (jusqu'au viaduc SNCF + route départementale allant vers Bégard).

Ce label européen est décerné à des rivières préservées, riches d'un patrimoine naturel, comme il en existe peu en France ! Si le Léguer peut aujourd'hui prétendre à ce label, c'est notamment du fait que, depuis plus de 20 ans, de nombreuses actions de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont menées sur le territoire. Un des éléments déclencheurs a été notamment le démantèlement du barrage de Kernansquillec, en 1996, qui a permis à la vallée de révéler sa vraie nature.



Avec ce nouveau label, les habitants sont invités à protéger encore plus le Léguer, véritable joyau de nature. Espérons également que l'attractivité de notre commune et de la Vallée tout entière en soit aussi renforcée.



## Le Cirque s'invite à l'école

Le 17 octobre, Cécile Métral, artiste de cirque, et Hombeline Coffignal, du Carré Magique, se sont rendues à l'école primaire de Vieux-Marché pour rencontrer la classe des CM1-CM2 de Stéphanie Blanchard. Cette visite s'inscrivait dans le projet « Cirque en classes & compagnies » mené dans six écoles, et qui s'achèvera le 23 janvier par un spectacle des élèves sur la scène du Carré Magique, à Lannion.

« L'ensemble du projet a pour but de faire découvrir le cirque à travers des œuvres : deux spectacles de cirque que les enfants verront au Carré Magique, des rencontres avec les artistes, et la pratique en elle-même » explique Hombeline, référente du projet. « Une fois par mois, Cécile va se rendre dans les six écoles où elle intervient. Avec son regard artistique, elle accompagne les instituteurs et les élèves sur la création et leur donne les clés pour mener ce projet autour du cirque. » A cette fin, les instituteurs bénéficient également de formations financées par l'Éducation nationale et le Carré magique, pour mettre en place ces ateliers.



### Monter un spectacle

Dès cette première rencontre, les enfants avaient déjà des choses à présenter à Cécile. « Chaque classe est différente, c'est vraiment étonnant » confirme l'artiste, qui a déjà travaillé avec d'autres classes l'an dernier. « Je suis là pour les aider mais ce sont les élèves qui montent le spectacle avec leur maîtresse. Ils choisissent leur thème, et chacune des classes doit monter le numéro de 10 minutes qu'ils présenteront devant les autres en janvier. Ça leur demande un vrai travail de groupe. »

A noter que les arts du cirque ont été abordés les années précédentes dans le cadre des TAP avec beaucoup d'enthousiasme.

*Les élèves de la classe de CM de l'école de Vieux-Marché ont montré à Cécile Métral, artiste de cirque, les exercices qu'ils avaient préparés avec leur maîtresse, Stéphanie Blanchard.*

Article le T, magazine de Lannion Trégor Communauté, éd. nov-déc 2017, p.22



## Exposition « Angela Duval » en projet

"L'association Ti Arzourien a pour objectif principal de valoriser les atouts touristiques, patrimoniaux et artistiques de communes situées en rétro-littoral, ayant pour point commun d'être parcourues par le Léguer ou un de ses affluents. Elle organise, en partenariat avec la Vallée du Léguer, des expositions dans des lieux souvent fermés au public tels que les églises et chapelles de Loguivy-Plougras, Plougras, Plouaret, Plounérin et Le Vieux-Marché.

En accord avec la municipalité du Vieux-Marché, Ti Arzourien souhaiterait organiser, dans le cadre des Vagabondages Artistiques du Léguer en Fête 2018, une exposition, dans l'église du Vieux-Marché, du 14 juillet au 15 août, ayant pour thème Anjela Duval.

Pour ce faire, Ti Arzourien lance un appel à toute personne susceptible de prêter un ou des document(s) pour cette exposition.



Contactez l'association par mail : [association.tiarzourien@gmail.com](mailto:association.tiarzourien@gmail.com) ou la présidente Michelle Allès, par téléphone au 06 21 04 34 32"

## L'Entente de beg ar C'hra

### Une école de football qui se porte bien !

Fort de ses 160 licenciés dont 40 féminines, le club de football du secteur offre une pratique mixte allant de 5 à 17 ans.

Face à ce développement l'entente s'est structurée davantage cette saison.

La grande nouveauté a été de permettre aux joueurs et joueuses U11,U13,U15 de bénéficier d'une séance d'entraînement le Mardi entre 17h et 21h pour la section mixte et le Mercredi pour la section féminine de 17h30 à 19h.

Damien Guilloux (éducateur diplômé) nouveau responsable technique au club, a mis en place une politique technique. Plusieurs réunions basées sur l'échange et l'information destinées aux éducateurs, dirigeants, parents ont eu pour but d'encadrer et d'entraîner les jeunes dans un cadre éducatif bien défini.

Cette politique technique permet également de travailler sur un projet commun et d'avoir le même langage dans le club.

La ligne directrice fédératrice de ce projet est de permettre aux pratiquants de s'amuser à travers le jeu mais aussi de proposer un niveau de pratique leur correspondant.

L'Entente de Beg Ar C'hra se veut un club prônant des valeurs comme le respect, l'équité, etc. Ce club est ouvert à tous les jeunes désirant s'épanouir à travers le football

et également à toutes les personnes souhaitant s'investir dans la vie d'une association.

Pour ce faire, le club multiplie les actions et c'est avec fierté que l'Entente de Beg Ar C'hra a été choisi comme partenaire du District de Football pour organiser la journée nationale des débutants U8/U9 qui a eu lieu le Samedi 10 Juin 2017 au stade de Plounérin.

L'encadrement de l'école est assuré par des bénévoles, certains d'entre-eux (Manu Regnier, David Lachèvre et Maxime Moullec) ont suivi une formation d'éducateur diplômé.

L'école de foot fonctionne le samedi matin pour les U6/U7 et U8/U9 de 10h15 à 11h45 au stade de Plounerin. Les U10/U11 jouent leurs matchs ou entraînements au stade de Loguivy-Plougras et les U12/U13 au stade de Plounevez-Moëdec. Les U15 et les U17 sont engagés dans leur championnat respectif.

**Les inscriptions sont toujours possibles .**

Les co-présidents :

Stéphane Cloarec 07 80 47 30 31

Nicolas Grellepoix 06 08 01 08 69

Renseignements auprès de

Damien Guilloux :06 18 15 26 29



Une partie de l'effectif après l'entraînement du samedi à Plounérin.

# Comité de jumelage

*Sourire, Partage, Amitié*

Tel pourrait être le slogan du comité de jumelage avec l'Irlande.

Un petit groupe de Vieux-Marchois et de Plouarétais a fait le déplacement en mai dernier, l'occasion de célébrer avec enthousiasme le 20ème anniversaire de ces échanges amicaux. Nous accueillerons à notre tour nos amis au printemps ou à l'été prochain.

Au fil des années se sont tissés échanges, voyages, entraide, liens forts et durables.

Si cette belle aventure culturelle et humaine vous tente, venez rejoindre le comité de jumelage. Nous serons ravis de vous accueillir.

Contact : Christel CAILLEAUX - [maligorn@free.fr](mailto:maligorn@free.fr)



Pôle Image Rural

 <p><b>Dim 17 Déc - 17h00</b> <b>JOUR DE FÊTE</b> Diallèle <b>CINÉ-CONCERT</b> Salle des fêtes - Le Vieux-Marché</p>	 <p><b>Sam 21 Avril - 20h30</b> <b>LES RÉSIDENTS</b> Cie L'Unijambiste <b>SPECTACLE</b> Salle des fêtes - Le Vieux-Marché</p>
 <p><b>Ven 19 janv - 20h00</b> <b>FESTIVAL COURTOUJOURS</b> Projections <b>COURTS-MÉTRAGES</b> Salle des fêtes - Le Vieux-Marché</p>	 <p><b>Dim 01 Juillet - 20h30</b> <b>HEAVY MOTORS</b> Société Protectrices des Petites Idées <b>SPECTACLE</b> Salle des fêtes - Le Vieux-Marché</p>
 <p><b>Ven 09 Fév - 20h30</b> <b>SUGAR MAN</b> de Malik Bendjelloul <b>CINÉMA Documentaire</b> Salle V. Hugo - Le Vieux-Marché</p>	 <p><b>Exposition</b> <b>15 Déc au 06 Janvier</b> <b>« MADAME YVONNE »</b> Photographe Yvonne Kerdudo Imagerie - Lannion</p>
 <p><b>Sam 10 Mars - 20h30</b> <b>CARNIVAL OF SOULS</b> Invaders <b>CINÉ-CONCERT</b> Salle des fêtes - Le Vieux-Marché</p>	<p><b>LA COMPAGNIE PAPIER THÉÂTRE</b> 1 Hent Ar Puns - 22420 LE VIEUX-MARCHÉ 02 96 38 93 07 info@ciepapiertheatre.fr www.ciepapiertheatre.fr</p>

SAISON 2017-2018

## Appel aux Vieux-Marchois

**Une foire d'antan !**

Les fêtes d'autrefois étaient extraordinaires, elles pouvaient durer jusqu'à 5 jours d'affilés. C'est ce que relatent en partie 18 grandes affiches couvrant la période 1880 à 1913, et la collection de 120 cartes postales qui les complète témoigne des « commerces qui s'y exerçaient ». Sur la base de ces données je propose de transformer la Grande Histoire du Vieux-Marché en une grande fête et une grande foire 1900. Pour que ce projet se concrétise j'en appelle aux associations locales et aux volontés individuelles.

**Association de la Grande Histoire du Vieux-Marché !**

Oh ! Combien m'ont demandé « Est-ce que tu écriras un livre ? » Oui, mais pas seul. Je fais appel aux amateurs d'histoire locale et écrivains de bonne inspiration, pour créer cette association.

Je vous invite le vendredi 19 janvier à 18h30 à la Salle Victor Hugo pour une projection d'images suivie d'un échange sur ces deux projets.

*Appel à la personne qui m'a très aimablement prêté un tableau de carte postale, merci de prendre contact !*

Jean-Michel LE BOURDONNEC Tél : 02 96 78 58 43 - Mob : 06 11 76 50 22 - Mail : [lavillette@sfr.fr](mailto:lavillette@sfr.fr)

# Association SAMIHSAN

Depuis le mois de mars dernier, Samiullah et Ehsanullah, deux jeunes Afghans, sont accueillis dans notre commune. Ils s'insèrent chaque jour un peu plus dans la vie locale, mais leur statut de demandeur d'asile ne les autorise pas encore à travailler pour être vraiment autonomes. La solidarité s'est organisée spontanément autour d'eux.

De cet élan est née une toute nouvelle association, SAMIHSAN, pour leur donner un petit coup de pouce au quotidien. Cette association a vocation à les soutenir dans leurs apprentissages et dans leurs démarches administratives. Elle est aussi un moyen de faire face à certaines de leurs charges financières, en organisant des actions et en collectant des dons. SAMIHSAN est domiciliée au Vieux Marché et présidée par Cyril Le Gall et Olivier Sadin.

Contact : [asso.samihsan@gmail.com](mailto:asso.samihsan@gmail.com)

## Les Sapeurs-Pompiers de Plouaret recrutent



*Soyez au cœur de la chaîne de secours*

*Le volontaire est un engagement citoyen.  
Il est le socle de l'organisation des secours en France.*

Aujourd'hui l'effectif du centre est composé de 22 sapeurs-pompiers volontaires dont 5 femmes. Plus de 2000 dans le département des Côtes-d'Armor.

La vie d'un centre évolue sans arrêt. Nous avons des départs en retraite, des mutations pour des raisons professionnelles etc ...C'est pourquoi nous devons recruter régulièrement.

Nous recherchons des hommes ou des femmes, âgés de 16 à 55 ans. Habitant la commune ou les communes limitrophes, souhaitant donner de leur temps pour les autres.

Les pompiers volontaires viennent d'horizons très divers, avec des parcours professionnels variés: Agriculteur, étudiant, mécanicien, infirmier, professeur, employés communaux... Il faut être en bonne forme physique, mais il n'est pas nécessaire d'être marathonien. Des visites médicales annuelles contribuent à ce que chacun dispose d'indicateurs de sa condition physique. Les hommes et les femmes d'expérience sont précieux au sein du groupe, pour soutenir les plus jeunes et contribuer à leur formation. Chacun a sa place au sein du groupe et nous avons besoin de tous quand il s'agit de porter assistance pour sauver des vies ou des biens. Les Sapeurs Pompiers Volontaires permettent d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

En France 193.700 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en plus de leur métier ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

**Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?**

Principales conditions d'engagement (ces conditions d'engagement vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer):

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

Pour postuler, il suffit d'adresser sa candidature directement au centre de secours (rue du 19 mars 1962 22420 PLOUARET) en joignant CV et lettre de motivation ainsi qu'une copie des titres, diplômes ou attestations de formation. Pour plus d'information, Il est également possible de passer à la caserne. Le dimanche matin entre 10h00 et 12h00.